

 *Le saviez-vous ?*



myPRO, myPROzip et myPRO^{XL} sont conformes à la Directive Machine



Depuis le 1er Janvier 2010,
il est strictement interdit de
détourner l'usage d'un
appareil ménager pour une
utilisation professionnelle.

En respectant la Directive Machine (2006/42/CE)
qui définit une série de prescriptions de sécurité
pour les appareils ménagers, myPRO, myPROzip et
myPRO^{XL} vous permettent de faire face aux risques
potentiels liés à l'utilisation de ce type de machines
dans un cadre professionnel, afin d'assurer la
sécurité du personnel utilisateur.

**Les gammes myPRO, myPROzip et myPRO^{XL}
sont développées pour répondre à des
besoins professionnels et sont certifiées
conformes à la Directive Machine.**